



## Communiqué de presse

Annecy, le 29 juin 2021

### **Inauguration de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) : un tournant dans l'organisation des soins sur le territoire du Bas Chablais**

La CPTS est une organisation conçue à l'initiative des professionnels de santé d'un territoire autour d'un projet de santé qu'ils définissent pour répondre aux besoins de santé des habitants du territoire. La CPTS du Bas Chablais couvre un large secteur comprenant 26 communes et a vocation à mieux répondre aux besoins en santé des plus de 58 000 habitants qui y résident.

Elle repose sur la concertation et la coopération des acteurs de santé dans leur diversité dans un seul objectif, **faciliter l'accès aux soins des patients**. Cela passe par :

- **un meilleur accès à un médecin traitant** : gain de temps dans la recherche du médecin traitant, prise en charge de proximité, meilleure orientation dans le parcours de soins,
- **une réponse aux besoins de soins non programmés** : accès à des consultations sans rendez-vous et dans des délais appropriés permettant de limiter les passages aux urgences pour des soins de premier recours.

La CPTS vise également à améliorer le lien entre l'hôpital et la médecine de ville et met en place des actions de prévention et de promotion de la santé.

**L'élaboration du projet fondateur de la CPTS par les professionnels de santé s'est adossée à un diagnostic territorial afin de mieux répondre aux spécificités locales en termes de population et d'offre de soins. La réflexion a été constamment guidée par la volonté de pouvoir proposer aux patients une prise en charge de proximité, globale et fluide.**

Cette réflexion s'est concrétisée dans un projet d'accord qui prend la forme d'un contrat entre les professionnels de santé qui constituent la CPTS, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Haute-Savoie et l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes. Ce contrat peut être amené à évoluer tout comme la CPTS pour une adaptation permanente aux besoins de santé des habitants. Le contenu précis des missions qu'il décline, les moyens déployés, les indicateurs et le suivi des résultats ont été définis au niveau local.

**La signature de cet accord conventionnel interprofessionnel, le 30 juin 2021, entérinera la création de la CPTS du Bas Chablais et marquera le début de sa mise en œuvre opérationnelle au profit de ses habitants.**

Contact presse : Franck COSTANTINI : 04 50 88 60 20